

L'expulsion : une menace à la sécurité humaine en milieu urbain

Jean du Plessis, directeur exécutif intérimaire, Centre on Housing Rights and Evictions, Genève

Un grand nombre de pauvres vivant en milieu urbain mènent un combat désespéré pour survivre; souvent, ils se sont réfugiés dans les villes après avoir fui des économies rurales en voie de désintégration. Certains d'entre eux finissent par avoir accès à des terres pour y construire des habitations au moyen de procédés que les autorités considèrent illégaux, voire criminels. Souvent, il n'y a aucune garantie de sécurité à long terme ni sur le marché officiel ni sur le marché clandestin.

Dans ces ensembles d'habitations constitués de façon informelle, il n'est pas rare que le manque de sécurité du régime foncier et de services de base soit à l'origine de nombreux problèmes. Que ce soit dans les bidonvilles ou dans les quartiers pauvres, les loyers et les coûts des nécessités de la vie (l'eau...) sont souvent très élevés. Les conditions d'existence sont très pénibles, car les gens n'ont pas d'autre choix que de construire dans des conditions marginales, insalubres et souvent dangereuses. Les expulsions représentent une expression extrême de l'incapacité de nombreux gouvernements à mettre fin à l'insécurité du régime foncier¹.

Chaque année, des millions de personnes à travers le monde se trouvent sans abri après avoir été expulsées de leur foyer. Il arrive souvent que ces évacuations forcées se produisent sur une grande échelle, alors que des communautés entières composées de dizaines

ou même de centaines de milliers de personnes sont forcées de quitter leur quartier ou leur bidonville. Dans la plupart des cas, ces gens ne reçoivent aucune indemnité ni aucun logement pour remplacer celui qu'ils ont perdu.

La crainte de l'expulsion est une réalité quotidienne pour des millions d'habitants des villes de la planète. L'expulsion a sur les familles et sur les communautés des répercussions profondes et traumatisantes. Les biens fonciers sont souvent endommagés ou détruits, les biens productifs sont perdus ou rendus inutiles, les réseaux sociaux sont démantelés, les stratégies de subsistance sont compromises, l'accès aux installations et aux services essentiels est perdu et on a recours à la violence, y compris au viol, à l'agression physique et même au meurtre pour obliger les gens à se conformer aux ordres d'expulsion.

Non seulement l'expulsion menée sans consultation, sans solution de rechange adéquate et sans indemnisation est-elle illégale en droit international, mais elle enfreint également les principes fondamentaux des droits de l'homme et compromet la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. ●

¹ L'expulsion se définit comme l'éviction de personnes de leur habitation ou de leur terre contre leur gré, directement ou indirectement attribuable à l'État. Selon le droit international relatif aux droits de l'homme, les individus ont le droit d'être protégés contre les expulsions dans le cadre du droit plus général au logement. Pour plus de détails, voir <http://www.cohre.org>.

EXPULSIONS DOMICILIAIRES

Sept pays, 1995-2005

Afrique du Sud	826 679
Bangladesh	242 442
Chine	4 142 933
Inde	1 117 015
Indonésie	645 662
Nigeria	2 334 433
Zimbabwe	974 300

SOURCE: COHRE, Global Forced Evictions Database, 19 juin 2006

On estime que 10 millions de personnes ont été expulsées dans sept pays seulement entre 1995 et 2005, comme l'indique le tableau ci-dessus, qui repose sur des données provenant du Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE). Le COHRE dénombre les cas d'expulsion domiciliaire à partir des renseignements qu'il reçoit des personnes touchées et du dépouillement des médias. Comme de nombreuses expulsions ne sont pas signalées, leur nombre véritable dans ces sept pays est sans doute supérieur à 10 millions.